



RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Édito

Chaque année en lien avec le débat d'orientation budgétaire, le Conseil départemental partage son rapport sur son action en matière de développement durable. C'est un exercice qui, au fil des ans, prend une importance de plus en plus grande.

Dans le contexte actuel de l'accélération visible et dramatique du changement climatique, de la crise énergétique qui entraîne une crise économique, et de la crise des valeurs qui fondent notre pacte social, ce rapport est plus que jamais un repère.

Cet engagement en faveur du développement durable, c'est à dire d'un développement juste et équilibré du territoire, fait totalement corps avec la démarche du Projet départemental, de ses engagements et de ses défis.

Nos engagements qui sont orientés selon 3 axes : soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin ; protéger notre santé et notre qualité de vie ; relier les personnes et les territoires et qui s'inscrivent dans les grands défis transversaux que nous nous sommes fixés : la proximité ; la concertation ; l'égalité ; la santé et bien entendu la transition écologique ; convergent avec la démarche de développement durable.

Ce rapport annuel, présenté devant l'assemblée du Conseil départemental du 18 novembre 2022, met en avant les réalisations très concrètes de l'année et illustre la volonté de l'exécutif de poursuivre et d'amplifier sa politique en faveur du développement durable.

Nous avons notamment mis à profit l'année 2022 pour **interroger et repenser nos politiques publiques** en fonction des engagements que nous avons pris en 2021.

Nous avons, **dans la concertation** des acteurs concernés, **élaboré ou renouvelé plusieurs de nos schémas** et planifié la refonte de ceux à venir.

Nous avons avancé dans **la mise en œuvre de projets phares**.

Nous avons maintenu un **haut niveau d'investissement** et un engagement fort dans tous les domaines que la loi nous confie comme ceux que nous avons librement choisis.

Nous avons **poursuivi et amplifié la démarche d'économie d'énergie et de ressource en eau**, de protection des espaces naturels sensibles, de soutien aux côtés des communes et des intercommunalités pour des Plans locaux d'urbanisme et des aménagement durables.

Nous avons renforcé **notre action militante pour les circuits courts et les labels agricoles de qualité**.

Nous avons relevé encore **nos ambitions en matière de tourisme durable...**

Voilà quelques exemples forts de notre engagement.

Nous vous invitons donc à découvrir au fil des pages de ce document comment avec humilité mais détermination notre collectivité entend pleinement prendre sa part face aux enjeux majeurs du développement durable pour notre territoire.



Françoise LAURENT-PERRIGOT,
Présidente du Conseil départemental



Bérengère NOGUIER,
Vice-présidente du Conseil départemental,
déléguée à la transition écologique et à la biodiversité

SOMMAIRE

Finalité 1 :

Cohésion sociale, solidarité 05

Finalité 2 :

**Education et épanouissement
de tous 08**

Finalité 3 :

**Lutte contre le changement
climatique, aménagement 11**

Finalité 4 :

**Préservation de la biodiversité et des
ressources 14**

Finalité 5 :

**Dynamique de développement
suivant des modes de production et
de consommation responsables 17**

Modalité : Gouvernance 20

Administration responsable 23

La Transition en action 26

PREAMBULE

Le présent rapport de situation en matière de développement durable est produit dans le cadre des exigences fixées par la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, aux collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il rend compte de l'action du Conseil départemental du Gard en faveur du développement durable, tant par les politiques publiques qu'il déploie que par sa volonté de faire évoluer son fonctionnement et ses propres pratiques.

Ce document ne se veut pas un bilan d'activités exhaustif, mais une mise en lumière des contributions de la collectivité départementale aux 17 objectifs de développement durable, établis par les Nations-Unies. Les pictogrammes officiels qui les illustrent ponctuent ainsi le rapport.

Conformément aux recommandations du Ministère et du Décret n°2011-687 du 17 juin 2011, le rapport s'articule autour des finalités du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 locaux :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement des êtres humains,
- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il met en avant les démarches engagées en matière de **gouvernance** et pour **une administration responsable**.

Chaque finalité fait donc l'objet :

- de données « repères », nationales ou locales permettant de mesurer le contexte de l'action départementale,
- de résultats concrets illustrant la contribution du Conseil départemental sur l'année en cours,
- d'un « retour sur... » une action emblématique des politiques menées,
- des priorités affichées qui seront proposées à l'Assemblée lors du Débat d'orientation budgétaire qui fera suite.

Une évaluation de la réponse apportée sur les engagements de l'année précédente complète chaque chapitre sous la forme d'un « retour sur les priorités 2022 »

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le contexte 2022

Pas de développement durable sans adaptation

La crise énergétique succède à la pandémie de 2020 qui peine à être maîtrisée. L'ensemble de la population mondiale subit ces crises tout en tentant de s'adapter aux effets du changement climatique et en faisant face aux événements extrêmes associés.

A l'échelle mondiale les émissions de GES ont augmenté de 67 % en 30 ans. Les experts du GIEC restent donc pessimistes et confirment que le changement climatique est principalement dû à l'activité humaine. L'heure est maintenant à l'adaptation au changement climatique et à ses conséquences.

L'accord de Paris (2015) a fixé comme objectif de limiter à + 1,5 °C l'augmentation des températures mondiales à l'échéance 2100 par rapport à la période de référence préindustrielle (1850-1900). Il sera très difficile à respecter sans des mesures fortes et immédiates de l'ensemble des pays. Cette évolution devrait plutôt atteindre +3 à + 4 °C suivant les secteurs géographiques. Sur la dernière décennie (2011-2020) l'augmentation a déjà atteint + 1.1°C.

Les nouveaux défis à relever sont la protection des populations face aux conséquences des crises que nous subissons en termes d'énergie, d'inondation, d'incendie, de sécheresse ou de modifications des pratiques notamment agricoles face à l'évolution du climat.

Ces conséquences ont déjà été constatées et le Gard est particulièrement concerné en raison de la sensibilité du climat méditerranéen. Cet été 2022 a ainsi été marqué par une sécheresse sévère et d'importants incendies. Au-delà de la violence et de l'intensité des phénomènes d'épisodes méditerranéens, leurs fréquences augmentent. Dans le même temps la raréfaction de la ressource en eau se confirme.

C'est dans ce contexte de changement climatique qui s'inscrit dans le temps, que l'action du Conseil départemental du Gard pour un développement durable s'est pleinement exprimée tout au long des crises successives et se prolonge pour orienter les mesures à mener afin d'accompagner les personnes et les territoires et adapter son patrimoine.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UNE REALITE

Hausse des températures

Dans le monde

+1,1 °C



en France

+1.25 °C

Evolution entre les périodes 1850-1900 et 2011-2020

Elévation du niveau moyen des mers dans le monde entre 1993 et 2019



+ 9 cm

Le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de **29%** dans le monde entre 2000 et 2021



-18 jours



En moyenne en France, les vendanges ont lieu 18 jours plus tôt qu'il y a 40 ans

62 %

de la population française est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques

Emission CO₂

France



- 17%

Monde



+68 %

Evolution entre 1990 et 2019

Source Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et chiffres clés pour le climat (Ministère de la Transition Ecologique)

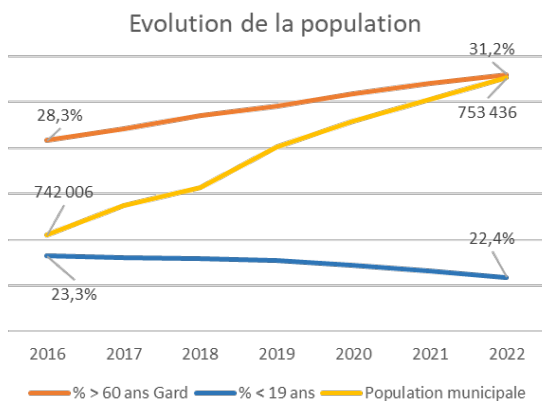
FINALITÉ 1

Cohésion sociale, et solidarité entre les territoires et les générations



Au cœur de ses compétences et de son projet politique, les solidarités constituent une part prépondérante des ressources budgétaires et humaines du Conseil départemental du Gard. Près de 60% de son budget est consacré à l'accompagnement des gardoises et des gardois au titre de l'action sociale.

Les agents départementaux agissent au quotidien pour des milliers de gardois, en situation de précarité pour certains, de danger pour d'autres, et plus naturellement face à la vieillesse et la dépendance.



La population gardoise est en augmentation mais son vieillissement s'accroît avec une jeunesse de moins en moins représentée.

Le Conseil départemental du Gard porte ainsi des politiques relevant du champ de la solidarité sociale et territoriale, ainsi que de l'attractivité du territoire et du développement du cadre de vie. En 2022, la large consultation pour l'élaboration d'un Schéma des solidarités sociales permettra au Conseil départemental du Gard d'apporter une réponse très large à des besoins d'utilité sociale multiples.

La crise sanitaire depuis 2020 suivie de la hausse des prix de l'énergie, induit une implication particulière du Conseil départemental en faveur de l'accompagnement des plus fragiles. En 2022, les dispositifs de soutien déjà en place ont permis, de soutenir et d'accompagner ceux qui en ont besoin.

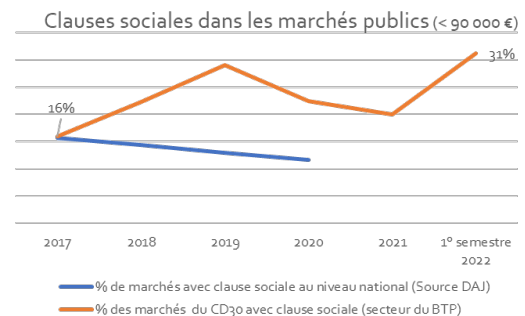


Taux de pauvreté du département **19.6 %** pour 14.5 % en France (INSEE-2019)

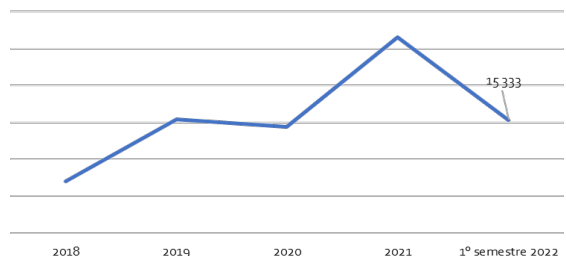
Soutenir l'activité et l'emploi



L'insertion dans les marchés publics de la collectivité



Volume d'heures d'insertion des marchés du CD30 (secteur du BTP > 90 000 €)



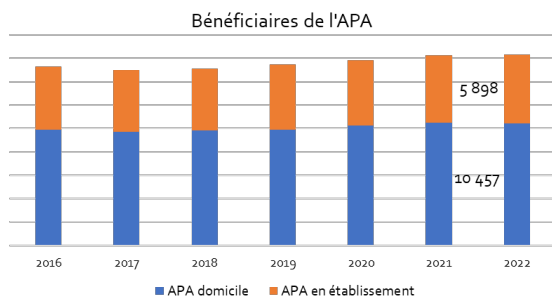
En 2022 le nombre de marchés intégrant une clause d'insertion progresse significativement depuis 2017 bien que le volume d'heures proposé soit dépendant de l'importance des chantiers menés annuellement.

Des résultats concrets pour...

Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La 8^{ème} Maison en partage (depuis 2013) soutenue par le Conseil départemental, « Le Clos Roman » de Saint-Paulet-de-Caisson, a été inaugurée le 12 juillet 2022. Ce type d'habitat, adapté et sécurisé, permet de prolonger la possibilité de vivre à domicile pour des personnes âgées ou handicapées. En dehors des heures d'activité et d'animation les résidents bénéficient de la salle commune aménagée, d'une cuisine équipée, d'une télévision, d'une bibliothèque et de jeux de société. Un appel à candidatures annuel pour la construction de ces résidences à caractère social a pour objectif de favoriser à terme l'implantation de 2 Maisons en partage par secteur géographique.

L'enjeu, compte tenu du nombre croissant de demandes, est de faciliter l'accès au droit de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) à domicile ou en établissement grâce à un nouveau dossier simplifié.

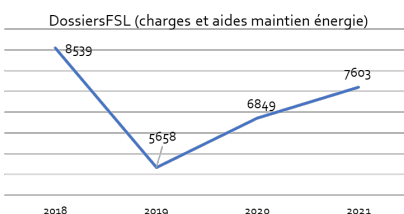


Faire du logement une priorité :

Avec la poursuite du programme Habiter Mieux, complémentaire des dispositifs nationaux (Ma prim'Rénov) pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique des logements, 87 dossiers ont été soutenus depuis janvier 2022. Le Conseil départemental conventionne avec ses partenaires pour faciliter l'accès aux financements des bénéficiaires.

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) est toujours à l'œuvre pour accompagner les ménages en précarité énergétique sur l'ensemble du territoire en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé via des visites à domicile. Dans ce cadre, les 173 diagnostics sociaux techniques effectués au cours du premier semestre 2022 ont permis d'orienter les bénéficiaires vers les aides les plus adaptées. En 2022, la méthode de repérage des ménages a été renforcée grâce au programme SLIME+GARD.

Les Fonds Solidarité Logement (FSL) soutiennent les ménages modestes afin de maintenir la fourniture d'énergie, d'eau et de télécommunication grâce aux 2 dispositifs : FSL



charges et aides à l'énergie.

Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour avancer vers l'égalité réelle et encourager les associations dans leurs initiatives, le Conseil départemental a récompensé 3 associations pour la mise en œuvre de projets concrets ou consolider leurs réalisations :

- Sillages pour le projet « festival Femmes et Musiques »
- Libr'Air pour le projet « Elles et Ils »
- Radio Aviva pour le projet « Femmes du Gard et fières de l'être ».

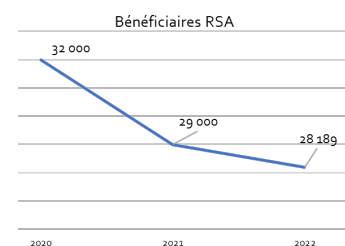
Aider les plus vulnérables

L'observatoire des violences faites aux femmes renforce ses actions en créant en 2022 deux groupes de travail sur la recherche des causes des violences subies par les femmes et sur la question de la parentalité des auteurs.

La mise en place de Mesures d'Accompagnement Protégées viennent en soutien aux victimes.

En complément, le Conseil départemental a lancé le 1^{er} septembre un nouveau prix intitulé « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous » en vue de valoriser les initiatives associatives. Chaque année 3 structures seront récompensées en fonction des projets retenus.

En juin 2022, le Département du Gard compte 28 189 bénéficiaires du RSA. Ce nombre est encore en baisse par rapport à l'année 2021 (29 000 bénéficiaires) pour revenir à un niveau d'avant crise sanitaire.



470 bénéficiaires ont pu être recrutés dans des ateliers et des chantiers d'insertion avec le soutien du Conseil départemental qui soutient également des associations formant des jeunes au secourisme ou aux premiers secours tels que : club subaquatique des pompiers du Gard, Team Etud ou prévention action sport secourisme.

Relier les personnes et les territoires :

Au premier semestre 2022, le déploiement de la fibre sur le département est réalisé à 80 %.

Le Schéma Départemental des Usages et Services du Numérique SDUSN met en œuvre plusieurs actions dont notamment l'équipement et l'autonomisation des personnes âgées dans leurs usages du numérique.

En 2022, les activités au sein de l'Espace Diderot se développent :

- 12 structures de l'ESS ont un espace permanent
- Plusieurs évènements se sont déroulés autour de la gestion des déchets et du gaspillage alimentaire.
- Le projet MAMAmian, propose désormais une restauration responsable, locale et solidaire aux occupants du site et du quartier grâce aux équipements mis à sa disposition par le Conseil départemental.

Fait en 2022, retour sur ...

Le Schéma des solidarités sociales

Chef de file des solidarités sociales, le Conseil départemental organise l'offre sociale et médico-sociale conformément à la loi. Pour cela, il dispose de plusieurs documents cadres qui décrivent ses modalités d'intervention et les moyens qu'il y consacre : le Schéma de l'enfance et de la petite enfance, le Schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, le Programme départemental d'insertion, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. La réalisation d'un Schéma des solidarités sociales 2022-2027, regroupant l'ensemble des interventions sociales de la collectivité, correspond à la volonté d'avoir un référentiel et un plan d'actions qui renforce la cohérence, la transversalité et la complémentarité des dispositifs et des services sociaux départementaux. Être plus lisible, plus compréhensible, plus conforme aux attentes de ceux qui en ont besoin et de leurs familles.

Pour cela, le Conseil départemental a organisé en 2022 une large concertation pour une construction participative du schéma des solidarités sociales : usagers, partenaires, citoyens, élus, agents des services ont été invités à contribuer à son élaboration, pour mieux prendre en compte les réalités du terrain, les attentes, et ainsi répondre au plus juste aux besoins des gardoises et des gardois.

Les Maisons du Conseil départemental

La collectivité a étudié le déploiement progressif d'un réseau de Maisons du Conseil départemental (MCD). Au sein de ces maisons seront placés les personnels et les équipements numériques nécessaires à la mise en place d'un service d'accueil physique généraliste de proximité. Les Maisons du Conseil départemental devront répondre à trois objectifs principaux :

- Plus de proximité : rapprocher l'action du Conseil départemental des citoyens, rendre l'institution et ses services plus accessibles dans les bassins de vie, au plus près des habitants
- Plus de service : faciliter aux Gardoises et aux Gardois le bénéfice des politiques publiques départementales, les aider et les accompagner dans leurs démarches administratives y compris, lorsque ces démarches nécessitent l'usage d'équipements ou de procédures numériques.
- Plus de visibilité : affirmer la présence du Conseil départemental sur les territoires avec des implantations physiques identifiées.



En priorité pour 2023

- L'ouverture des 2 premières **Maisons du Conseil départemental** à Alès et Bagnols/Cèze aménagées dans des bâtiments existants ainsi que 2 maisons mobiles
- Mise en œuvre des premières actions du **Schéma des solidarités sociales**
- Création de l'**Agence départementale de l'habitat et du logement**.

Retour sur les priorités 2022

- ✓ Renforcer l'ouverture de l'Espace Diderot vers l'extérieur et le quartier
- ✓ Intensifier l'aide à l'isolation thermique des logements des ménages modestes
- ✓ Renforcer le maillage des Maisons du Conseil départemental
- ✓ Encourager les initiatives d'habitats inclusifs pour les personnes âgées, ou handicapées
- ✓ Développer les activités de prévention santé auprès de la population
- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les associations

FINALITÉ 2

Éducation et épanouissement des êtres humains

Le Conseil départemental du Gard mobilise d'importants moyens pour assurer de bonnes conditions d'accueil et d'étude des collégiens gardois. Il est compétent pour la prise en charge technique et financière de la construction, de l'entretien, de l'équipement et du fonctionnement des 53 collèges publics. Il assure la gestion des personnels techniques et des services d'accueil et d'entretien ainsi que de la restauration scolaire. Il s'occupe également de la gestion de la sectorisation des collèges et participe à des dispositifs relais (classes et ateliers) pour les collégiens en risque de marginalisation scolaire.

Par ailleurs, le Conseil départemental contribue volontairement au développement de la lecture, encourage les pratiques culturelles et l'accès au patrimoine naturel et culturel.

Ces politiques départementales s'inscrivent donc directement dans l'objectif majeur d'accès à l'éducation, à la culture et l'épanouissement de tous.



30 091

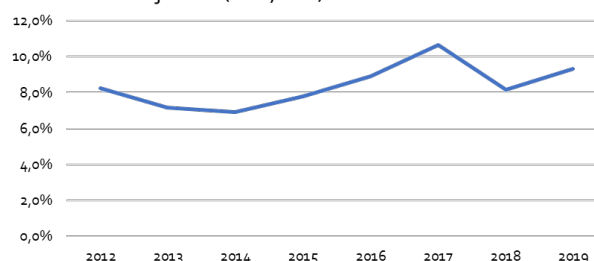
collégiens dans les établissements publics à la rentrée 2022



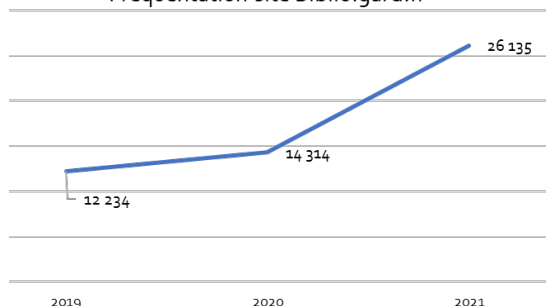
2 000

scolaires ont participé à des animations aux Archives départementales

Taux de jeunes (16-17 ans) en difficulté de lecture



Fréquentation site Biblio.gard.fr



95 000

connexions en 2022 sur le site Rando.gard.fr soit 3 fois plus qu'en 2021. Le site compte actuellement 85 itinéraires.

Des résultats concrets pour...

Favoriser la réussite de tous les jeunes

Le dispositif du **Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS)** est destiné à favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances en accompagnant les enfants et leurs parents. Plus de 200 actions, pour environ 2500 élèves, ont été soutenues.

En 2022, 29 collèges bénéficient d'un parc informatique optimisé et renouvelé. Cela permet de développer les usages et faciliter les apprentissages avec la mise en place de visioconférences et la généralisation de l'Environnement numérique de travail (ENT) dans tous les collèges.

La culture pour tous

L'éducation artistique est l'un des axes prioritaires de la politique culturelle départementale. Elle a pour objectif la sensibilisation à la culture et l'épanouissement des jeunes collégiens. **175 projets** sont accompagnés dans le cadre du dispositif « **Artistes au collège** ». Sur l'ensemble des projets, 120 « parcours artistiques » permettent aux élèves d'expérimenter les disciplines artistiques et **24 « résidences d'artistes en collèges »** impliquent les élèves dans le processus de création artistique professionnelle. Depuis deux ans, sept nouveaux « **parcours thématiques** » permettent, au travers du prisme de l'art, d'appréhender des thématiques de société variées telles que l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations, ...

Outre la consultation des documents en salle de lecture ou en ligne sur le site internet (archives.gard.fr), **les Archives départementales** valorisent les documents conservés par :

- des expositions temporaires,
- des activités pédagogiques proposées aux scolaires par le service éducatif où 2000 élèves ont participé en 2021, et 91 personnes ont participé aux 12 ateliers proposés
- des publications

La fréquentation du site internet des archives a été multipliée par 3,5 en 3 ans pour avoir 141 487 visites sur les 8 premiers mois de l'année 2022

Le **Schéma Départemental de la culture**, co-construit avec les acteurs du territoire, structure l'action départementale. Il garantit l'équilibre du développement culturel entre les territoires gardois.

Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard

Le "Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) 2020-2022" avec le soutien de la DRAC, a notamment permis d'acquérir des supports pédagogiques interactifs " Observons les Oiseaux" mêlant panneaux, réalité augmentée et supports. Ils sont à disposition des bibliothèques du réseau de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL)..

Depuis le 9 septembre 2021, le prêt de livres numériques (PNB) est venu compléter l'offre de ressources numériques de la DLL accessible sur le [site biblio.gard.fr](http://site.biblio.gard.fr).

L'épanouissement de chacun

Le Conseil départemental encourage les initiatives des jeunes avec **33 projets jeunes** soutenus.

La quasi-totalité des associations sportives et de jeunesse est soutenue par le Conseil départemental pour leur rôle éducatif et d'épanouissement pour tous.

Engagé dès 2019 dans la démarche du label « Terre de jeux 2024 », véritable levier de valorisation et de développement du sport, le Conseil départemental souhaite encourager « le sport pour tous et partout ». En soutenant le sport scolaire auprès de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ou des associations sportives locales de chaque établissement, il permet aux collégiens de participer à des rencontres sportives entre établissements dans de nombreuses disciplines.

Dans le cadre de son dispositif « **Sportifs au collège** », il permet aux collégiens de vivre des rencontres inédites avec des acteurs du monde sportif de haut niveau (joueurs, entraîneurs...) et d'échanger avec des éducateurs sportifs sur les valeurs du sport, de la citoyenneté, du sport santé, ou encore du sport féminin. Une trentaine d'actions ont été menées en 2022.



Le Conseil départemental poursuit la mise en œuvre du **Schéma de cohérence des activités de pleine nature**, avec notamment la poursuite de l'accompagnement des pôles natures mais aussi des programmes de travaux sur les chemins de grande randonnée.

Il accentue le développement et l'enrichissement des applications numériques (Web et mobile) RandoGard, avec l'ouverture progressive aux intercommunalités pour la valorisation des Réseaux Locaux des Espaces sites et itinéraires (RLESI). Il complète en lien avec Gard Tourisme l'offre des cartoguides dont l'édition de « piémont cévenol des Cévennes au Coutach » et « du Coutach au Gardon ». Cela porte la collection à 29 cartoguides.

Pour sécuriser les déplacements quotidiens, pour encourager un tourisme durable, le Conseil départemental s'est engagé, dans l'édition d'un guide « **Les plus belles Balades à Vélo du Gard** ». Il regroupe 40 propositions de promenade à vélo ou à VTT, accessibles à tous les niveaux. L'application Petit Fûté, partenaire de cette édition, vient faciliter l'utilisation sur le terrain via un navigateur de géolocalisation.



Après une l'année de pandémie en 2020, le Conseil départemental a engagé une campagne de communication volontariste pour retrouver une **fréquentation touristique** en 2021 et 2022 supérieure à celle de 2019.

Fait en 2022, retour sur ...

L'exposition « Monstre-toi, toi-même »

Des questions sociétales sont abordées par l'intermédiaire des parcours artistiques. Cette année l'exposition « Monstre-toi, toi-même », pensée et portée par l'association « Écrite », a pris forme dans les collèges gardois : Le Coutach à Quissac, Antoine-Deparcieux au Martinet, Condorcet à Nîmes et la Maison Familiale Rurale Petite Camargue à Gallargues-le-Montueux.

C'est l'aboutissement artistique de ces différents ateliers avec les collégiens qui est présenté dans cette exposition à la Maison départementale. Une cinquantaine de portraits en noir et blanc pris et retouchés par les élèves, donnent à voir de nouveaux « monstres », des « monstres miroirs ».



Le renouveau du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap

Initié en 2021 comme projet phare de la mandature, le projet de modernisation du Centre Sportif départemental à Méjannes-Le Clap s'est vu affirmé comme outil vitrine au service des gardois et de leur bien-être par le sport. Avec pour objectif d'accueillir aussi bien des athlètes de haut niveau en stage ou une clientèle locale voire plus lointaine de loisir en court séjour, le Centre sportif se réinvente pour un large public en mobilisant les parties prenantes au sein d'instances de gouvernance, ou lors d'une 1ère réunion publique ouverte aux habitants du territoire.

Premier volet de cette transformation, lié au statut de Centre de Préparation aux Jeux Olympiques 2024, la réhabilitation d'un bâtiment d'hébergements et la création d'équipements sportifs et techniques pour les équipes de Basket 3x3, breakdance, cyclisme sur route et paralympique et de BMX, ont été engagées sur le terrain, durant le dernier trimestre 2022 et s'achèveront en juin 2023.

En priorité pour 2023

- Finaliser les travaux du **Centre de préparation aux Jeux Olympiques (CPJO)** de Méjannes-le-Clap
- Etudes programmatiques pour la 2^e phase d'aménagement du site de Méjannes-le-Clap
- Elaborer un nouveau **schéma départemental des sports**
- Etudes de préfiguration du **pôle Vélo et de l'espace VTT** autour du Centre Sportif Départemental
- Réédition des **cartoguides** "Pays de Sommières", "Vallée du Vidourle", "Entre Rhône et Gardon", "Cévennes et Vallée des Gardons", "Collines et Vignobles autour d'Uzès" et "de la Vallée de la Cèze à l'Ardèche"

VUE AÉRIENNE DU PROJET



Retour sur les priorités 2022

- ✓ Le plan Vélo
- ✓ Renforcer les parcours scolaires par le dispositif « artistes au collège », ou l'appui des services civiques collège
- ✓ Lutter contre la fracture numérique
- ✓ Elaborer un nouveau schéma des enseignements artistiques



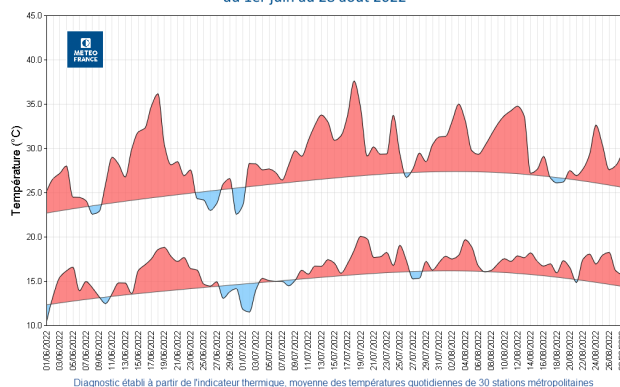
FINALITÉ 3

Lutte contre le changement climatique

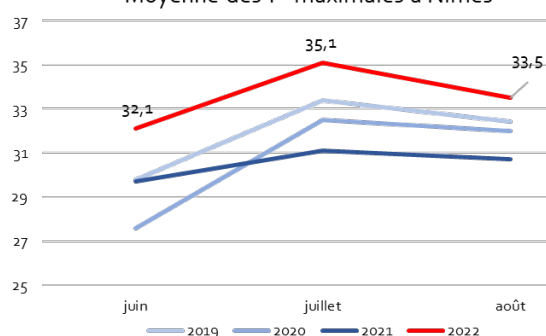


La crise climatique que nous subissons est exacerbée par la dégradation anthropique de l'environnement. Nous constatons les conséquences chaque année par les pluies de plus en plus violentes ou la hausse des températures et des périodes de sécheresse plus précoces et longues. Cette année, la France a subi 33 jours cumulés de fortes chaleurs pour atteindre un record moyen sur la France de 37.6°C le 18 juillet.

Evolution des températures minimales et maximales quotidiennes en France par rapport à la normale quotidienne du 1er juin au 28 août 2022



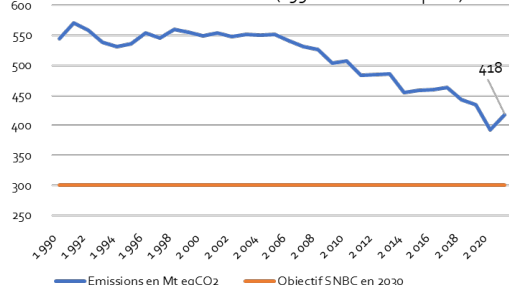
Moyenne des T°maximales à Nîmes



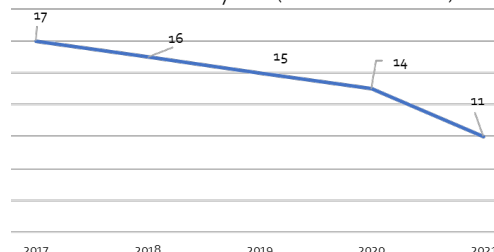
La baisse régulière depuis plusieurs années des émissions de GES brutes respecte l'objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone SNBC (422 Mt eqCO₂ entre 2019 et 2023 et 300 d'ici 2030).

Si cet indicateur est encourageant à propos des émissions de Gaz à Effets de Serre ainsi que certains des paramètres de la qualité de l'air, ils ne doivent pas masquer d'autres constats tels que les émissions de CO₂ mondiales en hausse (+67% en 30 ans) et la régression des espaces ressources capteur de carbone (puits carbone).

Emission GES en France (1990-2021 en Mt eqCO₂)



Qualité de l'air - concentration dioxyde d'azote (NO₂) - concentration moyenne (zone urbaine de Nîmes)



La façon dont nous y faisons face pourrait influencer le devenir de la planète et de ses habitants pour plusieurs générations.

Aujourd'hui, l'enjeu se trouve dans l'adaptation et la protection des populations gardoises au travers des politiques départementales volontaristes.

Des résultats concrets pour...

Agir pour lutter contre les risques

Le Conseil départemental gère 7 **barrages** avec un rôle d'écrêteurs de crue et un rôle majeur dans le soutien d'étiage en période estivale. Malgré la sévérité de la sécheresse 2022, qui n'a pas permis de reconstituer la totalité des réserves, les ouvrages départementaux dédiés au soutien d'étiage ont permis la réalimentation de la Cèze et des Gardons.

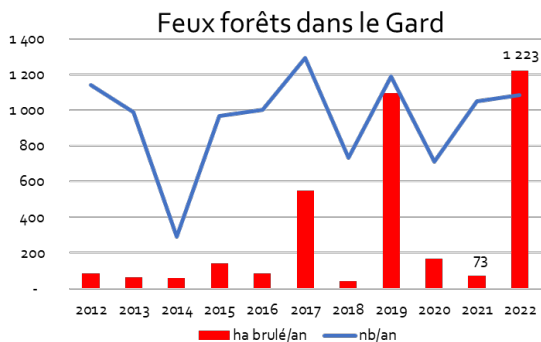
Le programme d'Accompagnement pour l'adaptation du bâti au risque inondation (**ALABRI**) se renforce. Il permet dorénavant d'accompagner les propriétaires les plus modestes en déplaçant le taux maximal d'aide publique à 100%. Ce dispositif aide ces ménages à la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux inondations mais aussi pour l'élaboration de leurs dossiers de subvention et la réalisation des travaux.

Depuis 2010, 497 dossiers ont été accompagnés.

En 2022, la ville de Nîmes ainsi que certaines communes situées sur les bassins versants du Vistre, de la Cèze et du Gard Rhodanien ont été associées à ce dispositif.

Par ailleurs le 3ème Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Vistre a été approuvé le 18 février.

Le Conseil départemental attentif au **risque incendie**, apporte un soutien financier aux pompiers et un appui technique au 17 EPCI à compétence DFCL. Il participe financièrement aux côtés de l'État à la mise aux normes des équipements structurants (pistes et points d'eau), les équipes de surveillance de proximité et effectue des campagnes de communication. En 2022, le Conseil départemental est venu renforcer les moyens en place notamment par l'achat de deux hélicoptères d'intervention rapide.



Par ailleurs la direction mobilités et routes assure une protection contre les incendies en bord de routes départementales sur des secteurs ciblés.

Le Conseil départemental soutient les collectivités, en contribuant à la stratégie "Eau et climat 3.0: préparons l'avenir", dans les domaines concernant **les économies d'eau**, l'amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, les substitutions de ressources déficitaires, les désimperméabilisations des sols, les milieux aquatiques et l'hydraulique agricole.

L'exposition « Au fil de l'eau » présentée aux Archives départementales du Gard, s'adresse à tous les publics. Elle met en lumière de nombreux documents d'archives témoignant de l'importance de l'eau dans le département du



Gard à travers ses différents usages au cours du temps. De source d'hygiène à ses effets dévastateurs des inondations, l'eau ressource naturelle est devenue un élément de consommation

En exposant de nombreux documents très variés de l'Ancien Régime à nos jours, la direction des Archives départementales s'efforce de montrer que l'histoire de la gestion de l'eau est une histoire

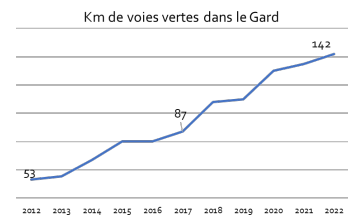
riche et ancienne qui éclaire les problématiques d'aujourd'hui. Des ateliers de médiation, qui porteront sur la réalisation de pop-up sur le Pont du Gard et les lavoirs, permettent de sensibiliser les jeunes gardois.

Mieux circuler et se déplacer

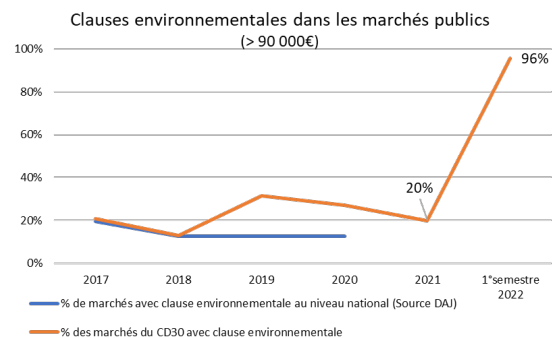


Les voies vertes sont dédiées aux déplacements doux. Elles constituent des routes sécurisées adaptées aux promenades familiales et touristiques. Elles constituent

l'armature du réseau cyclable gardois avec 142 km. En 2023, 33 km supplémentaires seront aménagés. L'objectif est d'atteindre 334 km sur le département.



Afin de lutter contre les effets du changement climatique au travers des commandes de la collectivité, les marchés publics doivent prendre en compte des critères écologiques. L'objectif fixé suite à la loi « climat et résilience » est que 100% des marchés notifiés au cours de l'année 2025 devront comprendre au moins une considération **environnementale** (dans l'objet du marché, une **clause** ou un critère d'attribution).



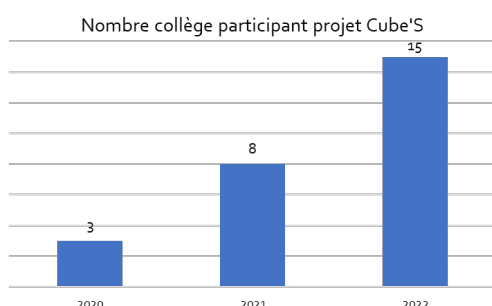
Fait en 2022, retour sur ...

CUBE'S

Le dispositif national CUBE.S « Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaires » a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie pour les établissements scolaires dans une ambiance de challenge avec un suivi précis des économies réalisées, des actions sur l'exploitation maintenance, en lien avec les programmes pédagogiques des élèves.

Parmi les 3 premiers collèges engagés dans cette démarche le collège Gaston-Doumergue de Sommières, s'est vu décerner au niveau national un CUBE.S de bronze pour sa baisse de consommation d'énergies de 19%.

Le collège Claudie-Haigneré de Rochefort-du-Gard a atteint une performance de -7% suite aux 6 premiers mois d'actions par les élèves et le gestionnaire de l'établissement.



Pacte d'engagement avec la profession des TP

En 2010, le Conseil départemental s'engageait avec l'interprofession routière par la signature de la Convention d'Engagement Volontaire à diminuer son impact environnemental de ses opérations routières (recyclage des agrégats d'enrobés, abaissement de la température de fabrication). Cet engagement avait un horizon 2020. L'IDRRIM propose aux collectivités de poursuivre cet engagement au travers du **Pacte d'Engagement** avec des objectifs à l'horizon 2030.

Au travers de ce pacte, le Conseil départemental souhaite encourager la mise en place d'une filière d'économie circulaire des déchets du BTP (notamment les déchets de la déconstruction des bâtiments), et inciter, au travers d'une clause environnementale dans ses marchés, les entreprises à être plus vertueuses et respectueuses de l'environnement.



En priorité pour 2023

- Elaboration du **schéma des mobilités**
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Eau et Climat 3.0 », pour une eau de qualité pour tous, et un urbanisme résilient
- Amélioration du soutien à l'étiage du barrage de **Sénéchas** et renforcement de l'ouvrage de **Sainte-Cécile-d'Andorge**
- Aménagement du **Parc Meynier-de-Salinelles** à Nîmes

Retour sur les priorités 2022



Poursuivre les dossiers d'autorisation et de **travaux sur le complexe formé par les barrages** de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous



Favoriser l'application du principe de **commande publique sociale et responsable**

FINALITÉ 4

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

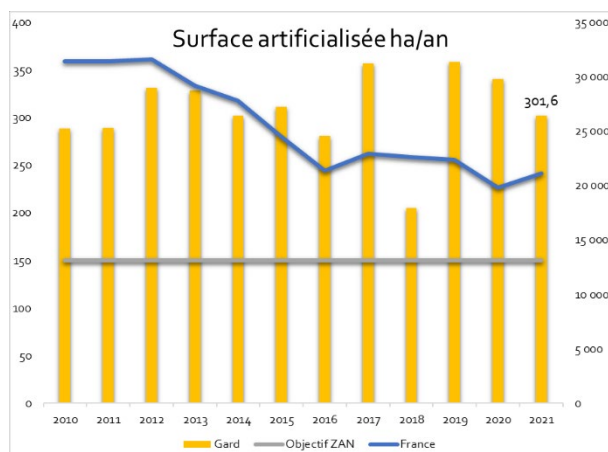
Face au changement climatique qui s'accélère et dont les conséquences sont visibles chaque année, l'adaptation se trouve au cœur des stratégies d'aménagement du territoire, à travers la recherche d'une conception nouvelle des lieux de vie et des infrastructures tout en préservant les ressources.

L'action du Conseil départemental vers les territoires s'articule autour de la prévention des risques (inondation, incendie, pénurie d'eau) mais aussi de la protection foncière des espaces naturels, réservoirs de biodiversité et de ressource en eau, et de la sensibilisation pour accompagner les changements de comportements.



L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de la réduction de la biodiversité. La loi Climat ambitionne de protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" à l'échéance 2050 prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. A l'horizon 2030, **diviser par deux** le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espace observée depuis 2010, sera l'objectif à atteindre.

A l'échelle du Gard 300 ha ont été consommés en 2021.



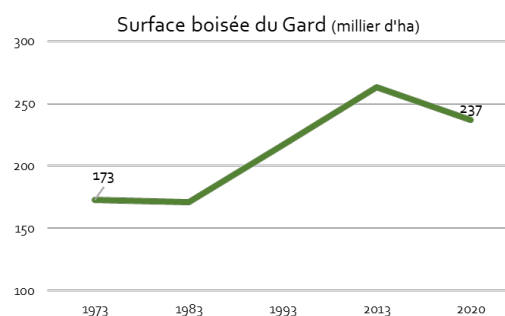
32 %

du territoire gardois est préservé et inscrit au titre de Natura 2000 sur 41 sites remarquables. La région Occitanie est couverte à 18% de son territoire à ce titre.

La surface boisée de la France (31%) est en augmentation malgré l'artificialisation générale du territoire : + 0.6 %/an depuis 40 ans.

Le Gard, comme l'ensemble des départements de l'arc méditerranéen, voit sa surface de forêt progresser **+ 1%/an** depuis 1983 et représenter 41% du territoire.

L'essentiel des boisements dans le Sud-Est concerne des terres délaissées par le pastoralisme et l'agriculture.



Des résultats concrets pour...

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU), principaux vecteurs de l'aménagement de l'espace, en compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), sont au croisement des politiques publiques menées sur les territoires en donnant les orientations nécessaires au développement durable.

Une cinquantaine de communes ont été accompagnées par le Conseil départemental depuis 2009 dans leur démarche d'élaboration de **PLU « Gard durable »**.

En 2022, 3 nouvelles communes ont été soutenues dans cette démarche : Castelnau-Valence, St Julien-de-Peyrolas et Val-d'Aigoual.

Permettre aux gardois de s'engager dans la transition énergétique et environnementale

Cette nouvelle édition du « **Prix des initiatives pour une transition écologique et solidaire dans le Gard** », est destinée à récompenser les acteurs associatifs du territoire (20 000 € dédiés en 2022) et les collectivités gardoises engagées dans un projet structurant et innovant (50 000 € dédiés en 2022).



Le Conseil départemental agit en faveur de la biodiversité au travers :

- de la mise en place de zones de préemption, ainsi 67 communes du Gard bénéficient du droit de préemption sur les espaces naturels sensibles (ENS)
- de l'aide à l'acquisition auprès des communes
- de l'acquisition des ENS (4 545 ha soit +2.6%) destinée à conforter le réseau des 18 ENS départementaux mais aussi par la mise en place du pilotage de la gestion multi-sites et multi-acteurs.

Le comité départemental de l'eau dédié au partage des stratégies à long terme sur la ressource en eau (hors situation de crise) a vocation à concilier protection des milieux, maintien du cadre de vie et développement économique.

Ce comité composé de 5 collèges est co-présidé par la Préfète et la Présidente du Conseil départemental, dans la continuité de son engagement au travers de la stratégie « Eau et climat 3.0. ».

Pratique du fauchage raisonné sur les routes départementales : tous les ans, environ 4 500 km de routes sont fauchés dans le but de favoriser la biodiversité et en limitant l'érosion des talus. Suite au diagnostic engagé en

2021 sur la faune / flore de 6 entités paysagères distinctes du territoire départemental, la méthode d'entretien des accotements a évolué. Il est apparu important d'adapter le calendrier, la hauteur de fauche et de débroussaillage en cohérence avec l'écologie des espèces de faune et de flore partout où cela est possible. Cela permet d'améliorer la qualité écologique générale des écosystèmes tout en maintenant :

- Une bonne visibilité de la route aux conducteurs,
- Une limitation du risque incendie,
- La garantie des services rendus par la végétation grâce au bon respect de l'écologie de la flore et de la faune associée,
- Une gestion plus économique et sereine.



La collecte des déchets sur les bords des routes récupère entre 350 et 450 m3 de déchets collectés et triés tous les ans depuis 2011.

Plusieurs initiatives de préservation de la biodiversité ont été opérées par les acteurs du territoire soutenus par le Conseil départemental :

- Mise en place d'une ruche pédagogique au collège F. Desmons à St-Génies-de-Malgoirès .
- Création d'une passe à poissons à Remoulins (Syndicat mixte des Gorges du Gardon)
- Renaturation du Vistre au Moulin Villard à Caissargues (EPTB du Vistre)
- Maintien de l'habitat des chauves-souris dans le cadre de la reconstruction du collège de Remoulins

Le projet LIFE Terra Musiva (Programme européen), initié par le Syndicat mixte des Gorges du Gardon, vise à renforcer la conservation d'habitats et d'espèces menacés de 7 sites Natura 2000 des garrigues gardoises qui, par leur richesse floristique et faunistique et les enjeux qu'ils concentrent, forment un territoire caractéristique des milieux méditerranéens. Un travail sera mené pour restaurer certains milieux, favoriser l'installation d'espèces proies pour des espèces remarquables (aigles, vautours) mais aussi avec les agriculteurs en les accompagnant dans leurs changements de pratiques.

Le Conseil départemental souhaite s'approprier le label "végétal local" en privilégiant l'achat de végétaux locaux possibles et adaptés au climat méditerranéen.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt pour lequel le Conseil départemental a été retenu permet d'être accompagné par des experts du CEN Occitanie (Conservatoire des Espaces Naturels) lors d'achat et d'utilisation de végétaux. La prescription dans l'ensemble des marchés publics, pourrait être ciblée vers du végétal local.

Dans l'attente du développement de cette filière, les ESAT ayant contractualisé avec le Conseil départemental permettent de faire bénéficier l'**attribution de végétaux** aux communes gardoises ou aux collèges dans le cadre de projet pédagogique.

Fait en 2022, retour sur ...

Murs en pierres sèches :

Dans le cadre du programme de la démarche opération Grands Sites des Gorges du Gardon, un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du chemin historique « CD 127 » est porté par le Conseil départemental. Cette mission consiste à intervenir notamment sur des murs de soutènement en pierres sèches qui répondront à plusieurs enjeux :

- Gestion de l'eau par le drainage des eaux de ruissellement,
- Conservation de la biodiversité,
- Cycle de vie maîtrisé par la durabilité de l'ouvrage, l'absence de déchets en fin de vie et le caractère réemployable et recyclable des matériaux
- De technique naturelle sans ajout de matériaux transformés avec un bilan carbone minimisé.
- Maintien d'un patrimoine et d'un savoir-faire ancestral

Il est à noter que l'art de la construction en pierres sèches a été inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco en 2018.



Désimperméabiliser les cours de collèges.

Dans le cadre des actions de la démarche « Eau et Climat 3.0 », le Conseil départemental a engagé une étude pour désimperméabiliser les cours des collèges. Un diagnostic préalable de l'ensemble des collèges permettra de définir les établissements prioritaires et donc :

- réduire le ruissellement en cas de fortes pluies,
- garder les eaux pluviales par infiltration,
- végétaliser ces espaces afin de créer des îlots de fraîcheurs,
- limiter les effets de surchauffe des bâtiments,
- apporter un confort d'usages aux élèves par une conception concertée et adaptée aux besoins des utilisateurs.

Un programme pluriannuel de travaux sera proposé.

En priorité pour 2023

- Réalisation des premiers travaux de **désimperméabilisation** des cours de collège avec la création d'îlots de fraîcheur.
- Soutenir les syndicats mixtes notamment dans les **Opérations des Grands Sites de France** : Camargue gardoise, Pont du Gard, Gorges du Gardon, Cirque de Navacelles.
- Poursuite des actions dans le cadre du projet **Terra Musiva** porté par le Syndicat mixte des gorges du Gardon avec notamment des actions d'ouverture de milieux.

Retour sur les priorités 2022



S'engager dans la **désimperméabilisation** des cours de collège



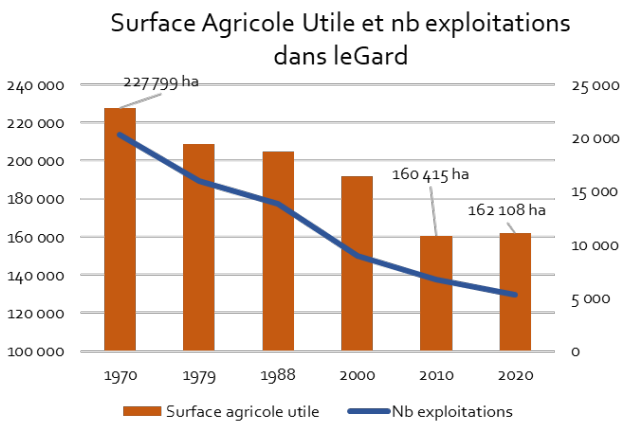
Poursuivre la mise en œuvre du plan « Eau et Climat 3.0 »

FINALITÉ 5

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Produire durable, c'est agir tout au long du cycle de vie des produits, depuis leur conception en ayant recours à des filières locales, en adoptant des procédés de production moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, tout en favorisant leur recyclage en fin de vie.

Le Conseil départemental se mobilise pour une alimentation de qualité. L'assiette des gardoises et des gardois est aussi le fruit de ses interventions pour la production, l'hygiène, la consommation, la sensibilisation et la solidarité. En outre, le Conseil départemental contribue fortement à la promotion des produits du terroir, des circuits-courts et du respect de la saisonnalité au travers de sa démarche et du réseau « le Gard, militant du goût ».

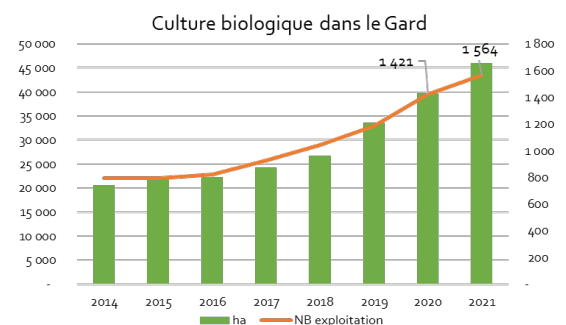
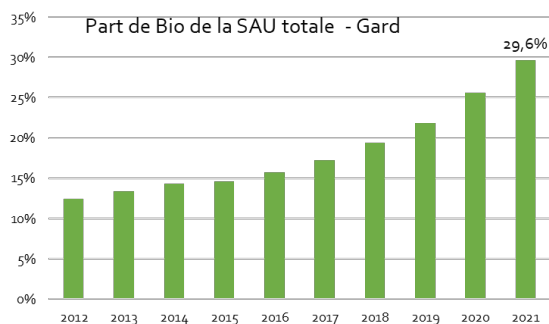


Après plusieurs décennies de pertes, la surface agricole augmente légèrement pour atteindre en 2020 près de 28 % du territoire gardois

Sur la même période le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué alors que les surfaces par exploitation ont triplé.



La surface d'agriculture biologique représente **45 972 ha** soit 29.6 % de la surface agricole utile et a une progression de 15.6 % par rapport à 2020 soit 2 fois plus rapide qu'à l'échelle de l'Occitanie.



12.8% est la progression de surface en agriculture biologique par rapport à 2020 et porte le département du Gard au quatrième rang national.

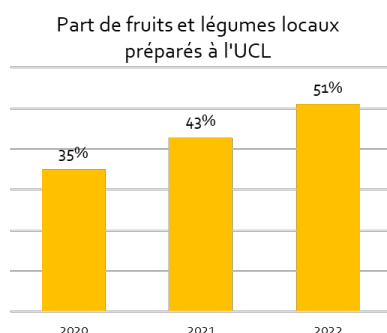
Des résultats concrets pour...

Une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Dans les collèges ...

Le ticket repas plafonné à 3,50 €, permet à tous les collégiens de consommer des produits locaux de qualité quotidiennement malgré la période de hausse de prix des matières premières. Grâce aux marchés du groupement de commande suivi par le Département au bénéfice de 26 collèges, des producteurs locaux approvisionnent les collèges.

Ainsi grâce au Mas des Agriculteurs, 51% des fruits et légumes sont locaux (en 2014 seuls 17 % des fruits et légumes l'étaient) et 30% sont bio. L'objectif de 20 % de produits bio consommés en restauration a pu être respecté en 2022.



4 collèges sont labellisés Ecocert En Cuisine pour leurs actions en faveur d'une alimentation plus durable avec notamment l'utilisation de produits bio par exemple dans l'alimentation et les produits d'entretien. La rénovation de la cuisine de Quissac et le travail de sourcing et d'adaptation des pratiques culinaires réalisé par les cuisiniers, ont permis de répondre aux exigences de ce label de niveau 2 décerné fin août 2022. Avec 40% de produits bio dans les menus, l'objectif fixé par ce label a été largement dépassé.

Afin de permettre l'élaboration des repas avec des produits frais, le Conseil départemental s'est engagé à rénover les cuisines de ses collèges après celle de Quissac en 2021, deux nouveaux établissements ont bénéficié de ces travaux : St-Jean-du-Gard et St-Hippolyte-du-Fort en 2022.

Les actions initiées les années précédentes ont perduré telles que :

- La sensibilisation des collégiens de 8 établissements sur le développement durable et notamment le gaspillage alimentaire.
- L'accompagnement des cuisiniers des collèges par la diététicienne du Conseil départemental pour établir les menus. La proposition de repas plus durables avec notamment l'intégration d'un repas végétarien hebdomadaire conforme au plan de diversification des protéines élaboré en 2022. Des formations sont dispensées aux cuisiniers pour s'adapter à ces nouvelles pratiques.

Sur le territoire ...

Le Gard est l'un des premiers départements en nombre de Projets Alimentaires Territoriaux labellisés (10). Aussi le Conseil départemental poursuit son engagement dans le double objectif d'accompagner les collectivités gardoises à

inscrire l'agriculture et l'alimentation dans leurs projets de territoire et de fédérer les acteurs du territoire autour d'un objectif partagé : l'alimentation des Gardoises et des Gardois. Pour ce faire :

- le Conseil départemental poursuit l'accompagnement des collectivités gardoises pour le déploiement des Projets alimentaires territoriaux (PAT) au travers de
- conventions de partenariat et de financement de leurs actions.
- le Conseil départemental a étudié la pertinence de créer un réseau des Projets alimentaires territoriaux du Gard au travers d'un état des lieux des dynamiques en cours et d'enquêtes menées auprès des collectivités et partenaires de la collectivité visant à recenser leurs attentes.



Le réseau « Le Gard, militant du goût » représente près de 600 adhérents respectueux d'une charte d'authenticité sur des produits de tradition et de qualité gardoise, les labels de qualité, le savoir-faire, le respect de la saisonnalité, la

préservation de l'environnement...

De nombreuses actions de promotion et le soutien à des manifestations de terroirs valorisent notre patrimoine gastronomique et favorisent les circuits-courts.

Accompagner les filières innovantes et durables

Le Conseil départemental poursuit son partenariat avec le Cerema pour le développement et la mise au point d'outils d'auscultation du réseau routier nouvelle génération (capteur laser 3D) qui permettra à terme de mieux connaître le réseau et de mieux cibler les entretiens (et ainsi diminuer nos coûts de gestion du patrimoine) ou avec par exemple l'utilisation de grave émulsion à froid avec un apport en agrégats recyclés de 50%,.

En septembre 2022, 3 tronçons routiers autour de Fourques ont pu bénéficier d'un produit innovant permettant de prolonger la durée de vie de la chaussée. Le produit développé au Royaume Uni a été lauréat du programme CIRR 2021 (Comité Innovation Routes et Rues) de l'IDRRIM (Institut des Routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité). Cette expérimentation sera suivie pendant plusieurs années par le laboratoire départemental et le Cerema. Le Gard est le 2ème département à expérimenter cette technique.



Fait en 2022, retour sur ...

De Ferme en Ferme

L'événement printanier par excellence s'est tenu les 23 et 24 avril derniers. Pas moins de 57 exploitations gardoises ont



ouvert leurs portes au public pour faire découvrir à tous leurs savoir-faire. Cultures maraîchères, élevage, transformation, il y en avait pour tous les goûts. Démonstrations et dégustations ont rythmé ces deux belles journées.



De la terre à l'assiette, le goût en commun

L'organisation des Journées Départementales de l'Alimentation « De la terre à l'assiette, le goût en commun. », du 4 juin au 12 juillet 2022 ont permis de mettre en lumière les dynamiques en cours sur le territoire en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux Gardoises et aux Gardois :

- Tonnerre de Bio : une foire aux vins bio organisée par le comité de promotion agricole d'Uzès avec le soutien du Conseil départemental ;
- Projection-débat du film « Vignes dans le rouge » coorganisée par Tiroir à films et la FD CIVAM du Gard, avec le soutien du Conseil départemental ;
- Conférence « Foncier agricole : les Clés pour agir », co-organisée par le Conseil départemental, la SAFER et Terre de Liens, à destination des collectivités gardoises ;
- Rencontres des jardins collectifs gardois ; journée d'échanges et de partages d'expériences, coorganisée par le Conseil départemental et la Fédération départementale des CIVAM du Gard, en partenariat avec Alès Agglomération.
- Lancement de l'opération « Qualim'Atous », le 28 juin menée par le Conseil départemental et ses partenaires : le Secours Catholique et la FD CIVAM du Gard. Le projet devrait permettre à 230 familles d'accéder à des produits locaux de qualité par la distribution de paniers solidaires, et de s'informer sur les enjeux de l'alimentation durable, de découvrir comment changer ses pratiques et devenir acteur de son alimentation.

En priorité 2023

- Poursuivre la mise en œuvre de la charte d'engagement pour une alimentation de qualité au travers des initiatives du territoire et des actions structurantes des partenaires ainsi que du **développement des PAT**.
- Diagnostiquer et réaliser les **travaux dans les cuisines des collèges** pour leur mise en conformité et l'adaptation à une plus grande utilisation des produits frais et locaux.
- Poursuivre la **promotion des produits du terroir et l'alimentation locale**, comme richesse patrimoniale et culturelle, et encourager une alimentation respectueuse des ressources locales et de l'environnement.
- Elaborer un **schéma des dessertes forestières**.

Retour sur les priorités 2022



Poursuivre la mise en œuvre de la **charte d'engagement pour une alimentation de qualité**



Diagnostiquer et réaliser les travaux de conformité et d'adaptation des **cuisines des collèges**



Améliorer la gestion et le suivi de la part des produits alimentaires durables et de qualité, utilisés dans les collèges avec le logiciel de gestion spécifique **WEBGEREST..**



Poursuivre la promotion des produits du terroir et de l'alimentation locale

MODALITÉ

Gouvernance

Conscient de la nécessité de mettre en place des synergies avec ses partenaires pour décliner ses plans d'actions, le Conseil départemental inscrit ses politiques dans le cadre d'orientations définies avec les acteurs du territoire. Pour organiser une solidarité territoriale pérenne, la collectivité a ainsi choisi de constituer des établissements publics dédiés comme dans le domaine de l'eau, l'environnement, le patrimoine ...

Pour être au plus près des besoins des Gardoises et des Gardois, la collectivité dessine les services au public en replaçant les usagers au cœur des dispositifs et rénove ses lieux d'accueil et d'information pour offrir un meilleur service de proximité.

La création de **Maisons du Conseil départemental** et le développement des consultations publiques (en présentiel ou par voie électronique) favorisent la proximité pour le public et l'implication des usagers dans les orientations de la collectivité.

Le Conseil départemental s'engage en 2022 dans 4 schémas stratégiques co-construits avec les acteurs concernés pour la prise en compte des besoins et des spécificités du territoire.



13 841

personnes ont visité la plateforme participative dans le cadre du Schéma des solidarités sociales et 3 693 contributions y ont été déposées.



1 261

publications ont été déposées en 2021 sur les réseaux sociaux du Conseil départemental (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, TikTok) dont 50 % sur Twitter.



84 383

fans ou followers en 2021 ont suivi les réseaux sociaux du Conseil départemental (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, TikTok). Soit + 13 % par rapport à 2020.



Des résultats concrets pour...

Construire une destination touristique d'exception

La concertation autour du schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité a réuni près de 200 personnes élus, professionnels du tourisme et consulaires autour d'une trentaine de rencontres, complétée par une enquête en ligne auprès des communes gardoises. Le public a pu exprimer ses attentes en matière de tourisme et de loisirs au sein du département grâce à un questionnaire dématérialisé.

A partir des enjeux retenus pour un développement touristique responsable et raisonnable, 4 axes opérationnels seront déclinés :

- Renforcer les destinations gardoises
- Renforcer la promotion et développer le tourisme local
- Développer une ingénierie de services aux territoires
- Optimiser la coordination des acteurs touristiques

Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

La participation citoyenne, continue d'être prégnante dans le mode de co-construction des projets du Conseil départemental.

Ainsi l'élaboration du schéma des enseignements artistiques aura mobilisé au Pont du Gard, près d'une centaine de professionnels, directeurs d'école, enseignants, collectivités...- autour de 6 ateliers de production d'idées, animés par 10 consultants internes Euréka. Cette communauté professionnelle du département est constituée autour d'un savoir-faire singulier et d'outils du management de la qualité.

Outre les démarches de participation citoyenne, l'approche dite centrée usage/usager est au cœur des démarches de design de services qui étayent certains projets de la collectivité. Ainsi, 2022 aura vu la poursuite du travail initié sur la problématique d'usage, et trop souvent, de non usage des toilettes dans les collèges. Sujet d'un groupe de travail partenarial piloté par le Conseil départemental, les réflexions ont été alimentées par un questionnaire destiné à 10 collèges et auquel 2000 collégiens ont répondu. Dans 4 collèges pilotes, des mini-résidences « design » ont élaboré 36 pistes d'actions, puis déclinés collège par collège. Le travail en co-élaboration avec les collégiens, les principaux, gestionnaires et techniciens de la collectivité se poursuit. Certaines solutions, visant le plus souvent à orienter ailleurs que dans les toilettes des usages connexes (boire, échanger-s'exprimer, ...) sont prototypées à compter de la rentrée 2022.

Cette approche autour de la maîtrise d'usage se traduit également à l'échelle du bâti des collèges. La conception du nouveau collège de Pont-St-Esprit bénéficie d'une équipe d'Assistance à maîtrise d'usage (AMU). Le personnel, les élèves et l'ensemble des partenaires ont pu échanger lors d'ateliers menés par une équipe pluridisciplinaire pour

identifier les besoins et souhaits de chacun avant même l'intervention de l'architecte.

Par ailleurs une collaboration avec une vingtaine d'étudiant de Master¹ en design social de l'université de Nîmes a permis de contribuer à la rédaction du **référentiel** de conception des futurs **collèges**.



Une vingtaine de candidats participe à des missions de **service civique** du Conseil

départemental.

Les futurs volontaires ont été mis en relation avec les tuteurs pour des échanges utiles concernant les missions et les domaines proposés.

Parmi la quinzaine de missions, dont la majorité sera exercée en binôme, il y a cette année quelques nouveautés :

- Mettre en réseau les actions éducatives des collèges,
- Promouvoir et développer l'accès aux enseignements artistiques dans le Gard,
- Informer et orienter les visiteurs d'un espace social partagé,
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap.

Sur l'ensemble du territoire, le Conseil départemental agit aux côtés des communes pour améliorer le service public auprès des gardoises et des gardois. Les contrats territoriaux en sont un exemple fort.

Les aides financières s'articulent autour de 4 volets :

- les traversées de village,
- les monuments historiques,
- l'eau et l'assainissement
- les crédits départementaux d'équipement (aménagement).

Dans un souci de répondre aux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, le Conseil départemental a souhaité adapter son règlement des contrats territoriaux, plébiscités par les maires et les présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi, pour favoriser les projets plus vertueux, une bonification écologique a été instaurée pour :

- +10 % pour des projets de bâtiments et espaces publics
- +20% pour des projets de traversée d'agglomération respectant certains critères en termes d'utilisation de matériau recyclé ou produits à basse température. Les projets intégrant la désimperméabilisation des sols seront également valorisés.

Fait en 2022, retour sur ...

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)



Le Conseil départemental des jeunes traduit la volonté du Conseil départemental de mettre la jeunesse au cœur de ses politiques publiques.

Le « CDJ » est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté. Lieu de discussion, de réflexion et d'action, il invite les jeunes à faire entendre leur voix, notamment sur les projets du Conseil départemental, mais aussi à initier et réaliser des actions répondant directement aux besoins des jeunes et bénéfiques à tous.

À l'image du Conseil départemental, le Conseil départemental des jeunes sera composé de 46 Conseillères et Conseillers départementaux jeunes (un binôme paritaire par canton).

12 délégués départementaux seront associés au dispositif. Ils représenteront leur collège au sein du CDJ quand celui-ci n'aura pas de Conseiller désigné. Ils n'auront pas de voix délibérative mais participeront activement à tous les débats et travaux.

Dans chaque collège, ces jeunes élus seront secondés dans leurs missions par un(e) adjoint(e). L'adjoint(e) n'a pas qu'un rôle de remplaçant ; il/elle contribue à impliquer l'ensemble des élèves dans les projets du CDJ.

Schéma des solidarités sociales



Le Conseil départemental a organisé en 2022 une large concertation pour une construction participative du schéma des solidarités sociales : usagers, partenaires, citoyens, élus, agents des services ont été invités à contribuer à son élaboration, pour mieux prendre en compte les réalités du terrain, les attentes, les besoins, et ainsi répondre au plus juste aux besoins des gardoises et des gardois.

12 rencontres thématiques professionnelles ont réuni 650 participants ; 10 rencontres territoriales ont permis la contribution de 155 communes ; 11 réunions internes transversales avec des agents volontaires qui ont travaillé sur l'accueil, l'accès aux droits et l'accompagnement des publics au sein de la collectivité ; une consultation numérique inédite de janvier à juin avec 13 841 visiteurs sur la plateforme participative, 2 164 participants dont 377 professionnels, qui ont contribué à hauteur de 1 718 réponses à l'enquête, 135 idées nouvelles et 3 693 contributions libres. Cette concertation s'est achevée à l'occasion du Forum « Le Gard Solidaire » au Pont du Gard le 7 juillet avec 350 participants aux 3 tables rondes et aux 7 ateliers participatifs.



En priorité 2023

- Développer une concertation et l'animation pour la mise en œuvre des actions de la stratégie « **Eau et Climat.3.0** ».
- Élaboration ou mise en œuvre des **schémas départementaux** :
 - Schéma des solidarités sociales
 - Schéma des mobilités
 - Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
 - Schéma des enseignements artistiques
 - Schéma de la lecture publique
 - Schéma des dessertes forestières
 - Schéma départemental des sports
 - Schéma de l'économie sociale et solidaire

Retour sur les priorités 2022



Poursuivre les partenariats engagés dans le cadre de la **nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2021-2027**



Créer un **Conseil départemental des jeunes**.



Ecrire le **Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité**



Renforcer la **numérisation** notamment dans l'action sociale.



Mettre en place des outils de **concertation citoyenne**



Faciliter les échanges entre d'une part le CAUE ou l'Agence Technique Départementale et les communes et la population d'autre part.

EXEMPLARITÉ

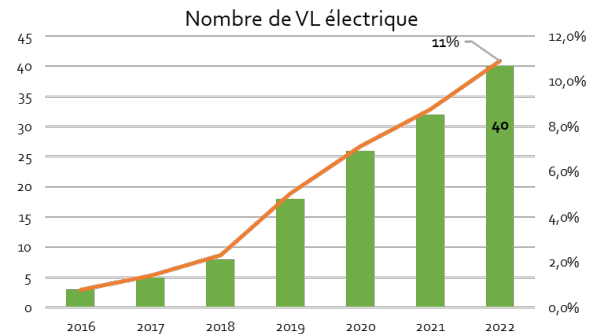
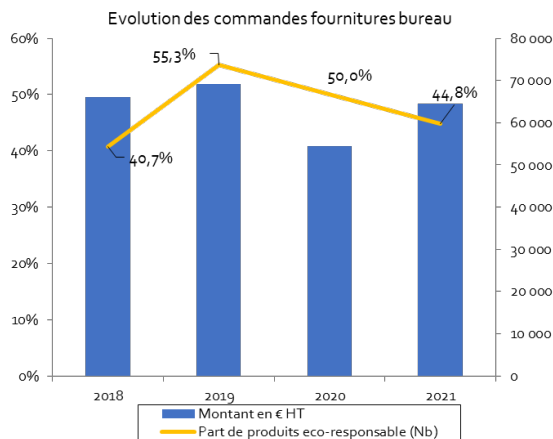
Administration responsable

L'exemplarité de la collectivité doit s'exprimer sur l'ensemble des champs du développement durable. La question des ressources humaines ne fait pas exception à ce principe.

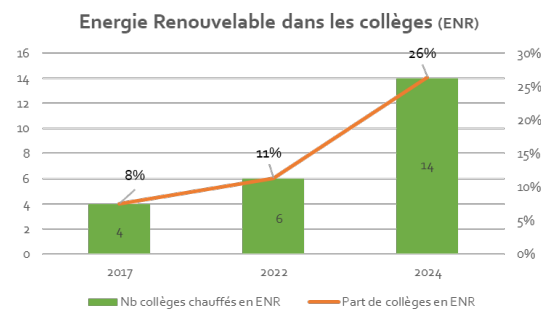
L'année 2022 a confirmé que la crise sanitaire dure dans le temps. Les mesures d'accompagnement mises en place ont été prolongées tels que l'accompagnement psychologique ; l'utilisation d'une boîte mail spécifique (gestion-crise.coronavirus@gard.fr) ou la généralisation du télétravail fixé à 2 jours par semaine pour une partie des agents de la collectivité.

Malgré cette situation particulière, les deux impératifs déjà relevés dans les rapports précédents, à savoir la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de nos territoires, restent d'actualité. L'année 2023 sera marquée par le lancement de l'élaboration du bilan carbone de la collectivité et la mise en place d'une feuille de route déclinée par le biais d'un plan de transition.

La mise en œuvre du **Plan de déplacement et de mobilité de l'administration (PDMA)**, le déploiement des pratiques numériques (télétravail, dématérialisation, ...) ou l'optimisation des énergies (réduction des consommations, énergies renouvelables, ...) contribuent également à réduire l'impact du fonctionnement de notre collectivité sur l'environnement.



11 % du parc de VL du Conseil départemental est électrique.



18 points de recyclages de masques usagés ont été déployés dans les bâtiments du Conseil départemental.



50% des collèges ainsi que l'ensemble des autres bâtiments départementaux bénéficient d'un tarif maîtrisé de l'énergie grâce à un groupement d'achat local.



141 marchés publics attribués au 1^{er} semestre 2022 dont 96 % intègrent des clauses environnementales et 31 % des clauses sociales.



Des résultats concrets pour...

PDMA : Maîtriser les déplacements et promouvoir l'écomobilité ou déplacements doux

La mise en œuvre du Plan de mobilité de l'administration (PDMA) facilite la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Il vise à optimiser l'efficacité des déplacements des agents en favorisant les réunions à distance, en incitant à l'utilisation des transports en commun ou du vélo.

Les mesures pour inciter les agents à utiliser les transports en commun tels que le soutien des abonnements domicile/travail et l'accès à un tarif préférentiel pour les réseaux urbains notamment sur Nîmes sont maintenus. Au mois d'août 2022, près de 300 agents utilisent un mode de transports doux dont certains bénéficient du forfait mobilités durables récemment mis en place par le Conseil départemental.

La mise en place du télétravail permet une réduction du temps de trajet et du stress et donc améliore la qualité de vie au travail.

Les 7 boîtes à clés « intelligentes » et les 8 parkings de véhicules en pool répartis sur le département permettent de faciliter et mutualiser l'utilisation des véhicules de service. Un véhicule en pool effectue 10% de km en plus par an qu'un véhicule affecté spécifiquement à un agent.

Une utilisation du numérique raisonnée

Le Conseil départemental a fait le choix dans le cadre du traitement des déchets d'équipements électriques et électronique (DEEE) de confier la mission à Sud EA, sous-traitant Ordi-Solidaire, entreprise de l'économie sociale et solidaire du territoire avec l'agrément d'entreprise adaptée ayant pour objet la valorisation et le réemploi des matériels.

Les autres DEEE sont donnés à l'entreprise sociale Envie Gard ou orientés vers la filière de recyclage via le marché général de gestion des déchets. La priorité est toujours donnée à la réparation des appareils avant de les jeter.

Sur 2 300 ordinateurs installés en 2022, 1300 sont issus de la réutilisation des ordinateurs du CD30 ou issus des collèges remis en état opérationnel avec changement de disque en SSD et du système d'exploitation. En effet 80 % de l'énergie d'un ordinateur est consommé dans sa phase de fabrication. Le ré-emploi en interne ou via des entreprises extérieures est dorénavant privilégié.

En 2022 les équipements de stockage informatique (Datacenter) ont été renouvelés par des produits plus économes et permettront de réduire jusqu'à 70% de leur consommation électrique soit 60 000 kWh/an.

Réduire les consommations énergétiques et développer la part des énergies renouvelables

95% des équipements routiers nécessitant une source électrique ont été rendus autonomes par des panneaux photovoltaïques tels que les comptages routiers, feux de régulation sur des passages de pont, tunnel, etc.

1 816 MWh ont été produits (de septembre 2021 à août 2022) par les installations photovoltaïques présentes sur 7 toitures des collèges du département, soit l'équivalent de la consommation de près de 300 foyers (hors chauffage).

5 nouvelles installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation ont été mises en service pour une puissance de 352 kWc.

Le Conseil départemental conventionne avec l'ADEME à travers un **contrat patrimonial** qui permettra de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie) pour **8 collèges et 3 bâtiments administratifs**. Par cette action la collectivité soutient la filière locale des approvisionneurs en bois énergie et réduit les coûts d'exploitation de ses bâtiments. La collectivité est reconnue nationalement pour cette ambitieuse démarche.

Dans le cadre du plan de relance, 9 bâtiments ont bénéficié de travaux d'amélioration énergétique financés à 65%, qui permettront au-delà des économies générées, d'améliorer le confort d'usage et l'exploitation.



Les projets de construction du CMS de Villeneuve-lès-Avignon et du nouveau centre d'exploitation routier de St-André-de-Majencoules se sont vus attribuer respectivement les niveaux d'or et d'argent en phase de conception au titre de la démarche Bâtiment durable Occitanie (BDO).





Fait en 2022, retour sur ...

Collège de Remoulins encore primé ...

Cette année, le collège de Remoulins, réalisé par le cabinet NM2A architecture, a été triplement récompensé.

Ce collège, dont la particularité est d'être construit sur pilotis en zone inondable, combine des exigences environnementales fortes (bâtiment durable Occitanie niveau Or, bâtiment BEPOS).

Lors de la cérémonie organisée par Batiactu et SMABTP en partenariat avec l'ensemble des fédérations professionnelles du BTP, ce projet a été récompensé dans les catégories suivantes :

- Grand prix du Jury,
- Prix spécial : mention BIM
- Prix Construction neuve -Bâtiment publics ERP

Ce prix national faisait s'opposer pas moins de 200 candidatures. Le jury a tenu à préciser à quel point il avait « trouvé remarquable l'approche environnementale transversale traitant de l'ensemble des thématiques liées à un bâtiment écoresponsable », citant « les solutions constructives mises en œuvre et favorisant les matériaux locaux » ou encore « la mise en place d'une démarche collaborative malgré les contraintes hydrauliques du site ».

Ces reconnaissances contribuent à conforter l'engagement du Conseil départemental en faveur du développement durable et de l'amélioration des conditions d'accueil de nos collégiens.

Dans le cadre de cette démarche exemplaire, ces travaux ont permis de valoriser 92% de déchets de construction et recycler 72% des déchets de déconstruction.

Cette opération exemplaire a également été partagée avec la profession du bâtiment lors d'une visite technique organisée par Envirobot.



En priorité 2023

- Etude de **programmation** pour les nouveaux collèges de Salindres et St-Gilles.
- Généraliser la mise en place de **panneaux photovoltaïques** sur les nouvelles constructions.
- **Numérisation** des bâtiments par la technique du BIM et mise en œuvre d'une **hypervision centralisée** pour une gestion optimisée des bâtiments.
- Etude de conception du futur collège exemplaire de Pont-St-Esprit.
- Réalisation du **bilan carbone** de la collectivité et de son plan de transition.

Retour sur les priorités 2022

- ✓ Utiliser l'**Assistance à maitrise d'usage (AMU)**
- ✓ Optimiser l'exploitation des **panneaux photovoltaïques.**
- ✓ Utiliser des produits de nettoyage « **zéro picto** ».
- ✓ Réaliser les travaux du **programme du Plan de Relance.**

TRANSITION EN ACTION

Plan de sobriété énergétique

La crise énergétique impacte l'ensemble des citoyens, les entreprises, mais aussi les services du Conseil départemental. L'adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz interdépartemental a permis de maîtriser en 2022 les coûts de l'énergie consommée.

Le Conseil départemental s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Programme départemental de transition énergétique structuré autour de 6 objectifs contribuant à la Stratégie nationale bas carbone.

Dans ce contexte marqué par l'accélération du changement climatique et cette crise énergétique mondiale, ce programme nécessite d'être renforcé par un plan de sobriété énergétique organisé autour de 4 axes d'intervention.

Ce plan impliquera l'ensemble des agents à titre individuel et dans le cadre de leurs fonctions pour mettre en œuvre des actions collectives.



1-Adapter nos comportements

Mobilisation et communication vers l'ensemble des agents pour réactiver les Eco-Gestes au quotidien

Accentuation de la vigilance des agents d'entretien (ménages, maintenance, ...)

2-Piloter et optimiser les équipements

Réglage des équipements de chauffage et de climatisation pour ajuster les consignes de températures réglementaires.

Démarrage et arrêt des saisons de chauffe en fonction de la rigueur hivernale.

Optimisation des installations de gestion centralisée de chauffages et ventilations.

Création d'un outil de supervision des consommations pour avoir une meilleure réactivité d'intervention.

Mise en place des équipements d'automatisme tels que détecteurs de présence, horloges pour des coupures nocturnes.

Expérimentation de l'effacement des consommations électriques pour contribuer aux passages des pointes du réseau.

3-Réhabiliter et isoler nos bâtiments

Réalisation des programmes de travaux d'amélioration énergétique.

4-Développer les énergies renouvelables

Remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables

Production et consommation d'électricité verte.

Raccordement aux éco-réseaux de chaleur.





Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

